

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

2023-015

Séance du 03 avril 2023 à 19 heures 00 minutes
à la mairie

Date de la convocation : 17 mars 2023

Présents : M. Jean-Louis BOURRIAUX, Mme Anne-Sophie DITSCH, M. Franck DUDOGNON, M. Matthieu GUYON, M. Stéphane LEGER, Mme Marie-Josée RICHARD.

Procuration(s) : M. Charlie BOUGE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOURRIAUX.

Absents : M. Romain LE GUERN, M. Jacky MARCHAND, Mme Murielle MESPLE, M. Sébastien MESUREUR,

Excusés : M. Charlie BOUGE, M. Fabrice MARCHAND.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée RICHARD.

Président de séance : M. Jean-Louis BOURRIAUX.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 24 mars 2023 le conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de séance du 17 février 2023.

2023-015 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2022 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2023-016 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Anne-Sophie DITSCH, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 de la commune et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	119 675,83	119 675,83	795 485,41	795 485,41
Réalisé :	71 031,56	55 046,89	618 863,57	468 156,09
Résultat de clôture de 2021	39 649,09			196 104,72
Reste à réaliser :	4 381,81			
Résultat de clôture de l'exercice	55 633,76			45 397,24
Résultat global :	DEFICIT de 10 236,52			

2023-017 AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 le 24 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	150 707,48
- un excédent reporté de :	196 104,72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	45 397,24
- un déficit d'investissement de :	55 633,76
- un déficit des restes à réaliser de :	4 381,81
Soit un déficit de financement de :	60 015,57
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	45 397,24
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	45 397,24
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	55 633,76

2023-018 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE L'EAMS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2022 de l'EAMS, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2023-019 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'EAMS

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Anne-Sophie DITSCH, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 de l'EAMS et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	167 782,53	167 782,53	810 266,49	810 266,49
Réalisé :	81 400,17	75 867,00	649 685,18	749 559,87
Résultat de clôture de 2022	5 533,17		99 874,69	
Reste à réaliser :	6 050,00	7 500,00		
Résultat de clôture de l'exercice	68 300,36		0,00	
Résultat global :	EXCEDENT de 68 300,36			

2023-020 AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DE L'EAMS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'EAMS pour l'exercice 2022 le 24 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	99 874,69
- un déficit reporté de :	99 874,69
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un excédent d'investissement de :	68 300,36
- un excédent des restes à réaliser de :	1 450,00
Soit un excédent de financement de :	69 750,36
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	68 300,36

2023-021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS SAINT-SECONDIN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Valérie JEAMET, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Considérant que les comptes sont exacts, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2022 du Lotissement le hameau des Buis Saint-Secondin, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2023-022 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS SAINT-SECONDIN

Monsieur le Maire est sorti de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Madame Anne-Sophie DITSCH, adjointe, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Lotissement le hameau des Buis Saint-Secondin et arrête les comptes :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu :	290 079,56	290 079,56	302 503,27	302 503,27
Réalisé :	248 771,70	290 079,56	285 039,78	266 225,19
Résultat de clôture de 2022	5 039,78			
Reste à réaliser :				
Résultat de clôture de l'exercice		36 268,08	18 814,59	
Résultat global :	EXCEDENT de 17 453,49			

2023-023 AFFECTATION DU RESULTAT 2022
DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS SAINT-SECONDIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif du Lotissement le hameau des Buis Saint-Secondin pour l'exercice 2022 le 24 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	18 814,59
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	18 814,59
- un excédent d'investissement de :	36 268,08
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	36 268,08
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	18 814,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT	18 814,59
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	36 268,08

RETOUR COMMISSIONS

Monsieur le Maire :

- fait part de son entretien avec une personne de la Fondation du Patrimoine, relative aux aides pouvant être attribuées aux administrés souhaitant procéder à des travaux de ravalement de leurs façades sur rue. Madame Anne-Sophie DITSCH propose d'insérer cette information sur le site internet de la commune afin que les habitants en soient informés.
- relate la réunion préparatoire du budget 2023 qui a eu lieu au sein de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou,
- indique que les secrétaires de mairie ont participé à une réunion organisée par l'Agence des Territoires de la Vienne, en collaboration avec la Communauté de Communes du Civraisien en

Poitou, relative à l'instruction des dossiers de demande d'urbanisme et passe la parole à Madame la Secrétaire de mairie, qui relate les points évoqués lors de cette rencontre.

- précise qu'il a participé à la formation « les pouvoirs de police du Maire » organisée par l'Agence des Territoires de la Vienne.

Madame Marie-Josée RICHARD :

- relate la commission du personnel de l'EAMS du 16 mars dernier. La Responsable a fait un point sur les réservations touristiques pour l'année 2023, et a indiqué que 4 logements étaient libres au sein de la résidence Les Gais Logis. Les agents ont demandé si l'achat du sèche-linge était prévu, et souhaitait réaliser une formation recyclage PSC1. Monsieur le Maire a répondu que le sèche-linge était commandé. Quant à la formation, la recherche d'un prestataire est en cours. Une liste des travaux à prévoir est établie, comprenant le nettoyage et la peinture des plafonds de la cuisine, la réfection de la toiture en 2024, l'isolation de la résidence service et de l'école, le changement de la literie à la Cavalière et la Capucine. Monsieur le Maire précise que les alèses sont commandées pour la Cavalière, celles de la Capucine le seront prochainement. Les travaux de peinture de la Capucine sont terminés.
- expose le dernier conseil d'école du 21 mars 2023. 54 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2023/2024, et 8 partent pour le collège. Une augmentation de 1 500 € des crédits de fournitures et sorties scolaires est sollicitée sur une somme totale déjà attribuée de 6 400 €. Une dégradation du climat scolaire est nettement ressentie. Une étude chiffrée de la réfection de la cour de récréation est demandée. La charte de « bonne conduite » au sein de la cantine scolaire sera diffusée aux parents d'élèves. Les parents d'élèves ainsi que les enseignantes refusent l'instauration d'un service unique à la cantine. Il est signalé un manque de bonbonnes d'eau, la commande est faite. Les travaux à prévoir sont les suivants : mettre des portes de placard dans la salle de motricité, des porte-manteaux dans le dortoir de la maternelle, un volet dysfonctionne dans la classe de CE1, faire recalibrer le Tableau Blanc Interactif, revoir le câble informatique de la directrice, réguler la puissance des robinets d'eau (froide et chaude), et installer des étagères dans la pièce de rangement dans le préau.
- indique qu'elle a participé avec Monsieur le Maire à une réunion des élus du canton de Lussac les Châteaux dans les locaux du conseil départemental. Une présentation d'un diaporama sur le programme d'aides au territoire, la Solidarité, le RSA, l'autonomie, l'enfance et la famille, la santé, la ruralité, les routes, le Numérique avec le TNE (Territoires Numériques Educatifs), la fibre (en 2025 et en aérien pour Saint-Secondin), téléphonie mobile, jeunesse, tourisme, collèges et gestion des eaux. Le 8 juillet aura lieu la course sur le circuit du Vigeant ainsi que Les Heures Vagabondes. La taxe de séjour a rapporté 92 360 € en 2022, pour 141 672 nuitées dans le département de la Vienne.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

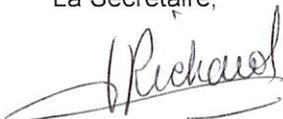
Monsieur le Maire :

- fait part de la demande de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, afin de répertorier les terrains privés susceptibles de recevoir des éoliennes.
- propose l'acquisition d'un mobil home d'occasion.
- indique que les travaux à La Capucine sont terminés, et qu'il va solliciter un mécénat auprès des sociétés d'éoliennes pour le financement de la réfection des sols du 1^{er} étage de cet hébergement.
- informe l'assemblée qu'il va faire réaliser des panneaux directionnels d'indication pour le garage de la Vignerie et l'entreprise MOUVANT à la zone de la Vignerie, ainsi que pour le MOTO CROSS.
- présente une demande d'acquisition d'une partie du chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section AD n° 213, 218 et 128, formulée par Monsieur Franck DUDOGNON et Madame Chrystelle POURRAGEAU. Une enquête publique sera obligatoire afin de déclasser cette partie du chemin du domaine public de la commune vers le domaine privé. Ensuite, un bornage sera nécessaire.
- indique que la prochaine séance du conseil municipal prévue le vendredi 21 avril 2023 est avancée au vendredi 14 avril précédent en raison du vote des budgets 2023.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée à 21 h 10.

Prochain Conseil Municipal : 14 avril 2023.

La Secrétaire,



Marie-Josée RICHARD

Le Maire,



Jean-Louis BOURRIAUX